



Décision n° 9/2025
SC

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 5 : signature de conventions de mise à disposition de personnel CDCHS).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de mise à disposition avec l'Association V.I.E. pour :

- Madame LAGOURETTE Émilie en tant qu'agent d'entretien du 1er au 31 janvier 2025,
- Madame ROY--BELLIARD Soléa en tant qu'agent d'entretien du 9 au 31 janvier 2025,
- Madame MASSICOT Marine en tant que serveuse en restauration du 27 janvier au 2 février 2025,

Fait à Jonzac,

Le **04 JAN. 2025**

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président empêché,
le Vice-Président,
M. Jean-Michel RAPITEAU